

# A RENVOYER A LA F.M.B. AU MOINS 2 MOIS AVANT L'EPREUVE



NOM DU CLUB ORGANISATEUR: Diamond Moto Club  
ADRESSE DU CLUB: Rue Nestor Bouillon, 46 5377 Sinsin  
Téléphone: ..... GSM: 0477/991978 E-Mail: diamond24@hotmail.com

DESIGNATION ET DATE DE L'EPREUVE:  
Enduro de Meffe le 11/4/2021

## REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 Le club susmentionné organisera le 11.04.21 un  
ENDURO NATIONAL EUROPEEN INTERNATIONAL (\*)

Art. 2 Cette manifestation sera régie par le Code Sportif International, le Code Sportif National et son annexe enduro et le présent règlement.

Art. 3. Les Officiels suivants ont été désignés :

DIRECTEUR DE COURSE: F.M.B.

ADJOINTS : F.M.B.

COMMISSAIRE D'ORGANISATION: Viroux Alain TEL: 0477/991978

COLLEGE TECHNIQUE: F.M.B.

CHRONOMETRAGE: R.I.S. Timing

RESPONSABLE MEDICAL: A.C.S. La Hulpe

SERVICE MEDICAL: A.C.S. La Hulpe

Communications urgentes le jour de l'épreuve

Nom: Viroux Alain GSM: 0477/991978 E-mail: diamond24@hotmail.com

- Art. 4 Le CONTROLE TECHNIQUE aura lieu à l'adresse suivante, à partir de : Circuit de Mettet  
 Adresse : Rue Saint Donat, 6 5640 Mettet à partir de : 7h30
- Art. 5 Le PREMIER DEPART aura lieu à 9 heures à 30 à Mettet
- Art. 6 Le type d'épreuve et le nombre de tours réservé à chaque catégorie sera déterminé par le présent Règlement Particulier. La longueur du circuit, le nombre de tours, étapes spéciales, les horaires de passage au contrôle technique et des départs pour chaque catégorie sont déterminés comme suit sur cette épreuve :

Catégories	longueur Circuit	Tours	Temps	Etapas spéciales	Heure de	
					Contrôle Technique	Départ
INTERS	<u>7.55</u>	<u>4</u>	<u>12h11</u>	<u>2</u>	<u>7h30</u>	<u>9h30</u>
ESPOIRS	<u>7.55</u>	<u>3</u>	<u>↑</u>	<u>2</u>	<u>7h45</u>	
NATION.	<u>↑</u>	<u>3</u>	<u>↑</u>	<u>2</u>	<u>8h00</u>	
JUNIORS	<u>↑</u>	<u>3</u>	<u>↑</u>	<u>2</u>	<u>8h15</u>	
GENTLEMEN	<u>↑</u>	<u>3</u>	<u>↑</u>	<u>2</u>	<u>8h30</u>	
EXPERTS	<u>↑</u>		<u>↓</u>	<u>2</u>	<u>8h30</u>	
RANDONNEURS GIRLS - 50 cc - MOTOS ANCIENNES - ELECTRIQUES	<u>↑</u>	<u>2</u>	<u>↓</u>	<u>2</u>	<u>9h00</u>	
YOUTH 125	<u>↓</u>	<u>A définir avec le Directeur de course</u>				
LOISIRS	<u>5.0 kms</u>					

La longueur du circuit, le nombre de tours, les temps, les étapes spéciales seront confirmées à l'inscription sur place. Un minimum de deux tours est requis pour toutes les catégories.

- Art. 7 Tout conducteur s'écartant du tracé ou empiétant sur les propriétés riveraines sera mis hors course, indépendamment des poursuites judiciaires qui pourraient être entamées contre lui pour les dégâts qu'il aurait causés.
- Art. 8 Les frais de participation sont fixés à **80 €** pour les épreuves comprenant 1 étape spéciale, y compris la location du transpondeur. Le club organisateur peut majorer le prix de l'inscription de **10 €** par spéciale supplémentaire. Les transpondeurs sont distribués le samedi de 14h00 à 18h00 et le dimanche matin à partir de 07h30.

Le droit d'engagement pour cette épreuve est de : 90 EUR. Date limite d'inscription : 7/11/2021  
inclus

Les participants doivent s'inscrire avant l'épreuve via le site Web <https://fmbenduro.ris-timing.be/> au plus tard le mercredi minuit paiement compris. Une fois son inscription finalisée (paiement compris) le pilote recevra une confirmation via sa boîte Mail. Il recevra également un QR Code qu'il devra présenter lors du contrôle administratif pour le retrait de son transpondeur, ainsi que lors du contrôle technique. Le pilote présentera ce QR Code via son GSM ou format papier. Le pilote non inscrit au préalable et/ou dont le montant de l'engagement n'est pas payé au club dans les délais mentionnés ci-dessus verra son droit d'engagement majoré de 20 €. (voir article 04/06 du règlement sportif enduro FMB)

Règlement Particulier établi le 11/3/2021

Le secrétaire de Course

Le Commissaire d'organisation

Approuvé le ..... Le Directeur de course